

Règlement Intérieur 2026-2027 du service de manuels scolaires

La FCPE14 propose à ses adhérents des lycées Fresnel, CLE, Dumont-Laplace, Allende et Rostand des piles de manuels scolaires correspondant aux collections exigées par les établissements.

1) A qui s'adresse ce service ? Ce service à but non lucratif est ouvert aux seuls adhérents de la FCPE14 des lycées Fresnel, CLE, Dumont-Laplace, Allende et Rostand. Pour être adhérent, il faut :

1. partager les valeurs de la FCPE 14 : défendre l'école publique, laïque et gratuite
2. être à jour de sa cotisation 2026/2027 (cotisation de base : **16 €**, cotisation de solidarité : **8 €**)
3. participer à l'activité de son conseil local FCPE dans la mesure de ses disponibilités
4. ne pas se présenter contre une liste FCPE aux élections scolaires.

2) Coût des manuels scolaires

Prix de vente : Prix coûtant des manuels (livres neufs : **-21 %**, occasions : **-30 %**) + frais de dossier **27 €** par pile.

La FCPE14 garantit le rachat des manuels en fin d'année scolaire au prix vendu -20 % (hors adhésion et frais de dossier)

Avec ce mécanisme de reprise, les familles ne payent que les frais annuels d'utilisation des manuels scolaires, calculés sur un amortissement moyen de 5 ans. La famille est bien entendu libre de ne pas revendre ses livres à la FCPE.

3) Fonctionnement de la garantie de reprise des manuels scolaires La FCPE14 garantit la reprise des manuels scolaires aux conditions indiquées au paragraphe 2. Cette garantie ne fonctionne que :

- si la famille rapporte sa pile de manuels scolaires **en 1 seule fois, au plus tard le dernier jour des résultats de la session de rattrapage du BAC 2027.**
- si les livres ne sont pas trop dégradés (usure anormale)
- en dehors de cas de force majeure, indépendant de la volonté de la FCPE14, notamment décision de l'administration de passer aux manuels numériques, gratuité des manuels scolaires. La garantie de reprise ne concerne pas les livres d'activité.

4) Dispositif pour les familles en difficulté financière Un dispositif pour les familles en difficulté financière est prévu. Il peut être mis en place après avis de l'assistante sociale du lycée. Dans ce cas, les frais de dossier seront gratuits et la cotisation à la FCPE sera de 8€.

5) La commande des manuels scolaires s'effectue en ligne sur les dates affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>).

La commande n'est validée qu'après paiement de la cotisation, et des arrhes d'un montant de 27 € et des manuels.

Si les Atouts ne sont pas utilisés lors de la commande en ligne, la FCPE 14 ne les acceptera pas. Vous pouvez les utiliser chez les autres partenaires du dispositifs Atouts.

Les commandes prises après le 14/07/2026 ne seront pas prioritaires sur les manuels en stocks et certains manuels pourront être distribués plus tardivement.

Après le 30/09/2026, aucune commande ne sera possible, sauf cas exceptionnel étudié par le conseil local FCPE du lycée.

6) Retrait des manuels août 2026 : il s'effectue aux dates affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) dans l'établissement et sur rendez-vous. Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre disponible aux dates indiquées sur le site, il vous faut alors prendre rendez-vous avec le service manuels scolaires FCPE de votre lycée. En l'absence de rendez-vous confirmé par le service manuels scolaires FCPE du lycée, la FCPE considère que la commande est abandonnée, les livres seront remis dans le stock. Le montant de l'adhésion et des arrhes n'est pas restitué.

7) Retour des livres juin-juillet 2027 : Il s'effectue aux dates affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) et dans l'établissement. La FCPE rachète les manuels scolaires dans les conditions décrites aux paragraphes 2 et 3 : soit votre enfant quitte le lycée et un remboursement sera fait par virement fin juillet, soit votre enfant refait une nouvelle commande et un avoir sera émis, complété éventuellement par le dispositif Atout.

8) Permanences : Des permanences de ce service sont assurées dans les lycées jusqu'aux vacances d'automne. Les dates des permanences sont affichées sur le site internet de la FCPE14 (<https://14.fcpe.asso.fr/>) et dans l'établissement. Le service est fermé du 01 janvier au 31 mars 2027.

9) Départ anticipé : En cas de départ en cours d'année scolaire, l'élève peut revendre ses livres à la FCPE jusqu'aux vacances de Noël (dans ce cas, il doit prendre rendez-vous avec le conseil local FCPE de son lycée), puis de nouveau début juillet à l'ouverture du service.

10) Non-respect du règlement : La FCPE se réserve le droit d'exclure toute personne du service pour non-respect de ce règlement ou incivilités envers les salariés ou bénévoles.

FCPE14 1018 Grand Parc 14200 Hérouville Saint Clair Infos sur : https://14.fcpe.asso.fr/	FCPE Dumont Laplace : FCPE ASPACLE : FCPE Fresnel : FCPE Allende : FCPE Rostand :	07 66 82 04 84 (durant la saison) 07 69 38 17 78 (durant la saison) 07 66 33 59 90 (durant la saison) 07 66 30 93 53 (durant la saison) 07 66 83 35 75 (durant la saison)	fcpe14.manuels.dumontlaplace@gmail.com fcpe14.manuels.cle@gmail.com fcpe14.manuels.fresnel@gmail.com fcpe14.manuels.allende@gmail.com fcpe14.manuels.rostand@gmail.com
---	---	---	--